



R. ABS (Président)

C. BERGERET-GALLEY (Secrétaire Générale)

A. LOUAFI (Trésorier)

C. DESOUCHES (Vice-Président)

JB. ANDREOLETTI (Secrétaire Général adjoint)

R. LAVOCAT (Trésorier adjoint)

S. GARSON (Président honoraire, administrateur)

B. ALFANDARI (Administrateur)

V. HUNSINGER (Administrateur)

T. SORIN (Administrateur)

Courbevoie, le 10 mai 2019

Chère consœur, cher confrère,

Nous revenons sur notre communication du 30 avril dernier. Vous avez été nombreux à nous remonter votre contrôle DGCCRF et nous vous en remercions.

Un certain nombre d'entre-vous ont déjà été visités, et ce depuis une quinzaine de jours maintenant. Sachez que cette opération a été lancée au plan national et qu'à terme, tous les cabinets médicaux de notre spécialité seront visités. Il va sans dire que, malgré les questionnements que vous vous posez sur la légalité de ces visites intempestives, leur démarche est tout à fait légale.

A noter cependant que le secret médical doit être maintenu. Aussi, nous vous recommandons d'anonymiser les documents qui vous seront demandés (nom, adresse, date de naissance et numéro de sécurité sociale).

Nous vous invitons également à répondre à leurs exigences en toute transparence et sérénité : évitez de débattre sur la « loyauté de l'information », répondez à leurs demandes de pièces et attendez une éventuelle notification sur laquelle il faudra répondre de manière technique et juridique.

Enfin, gardez une trace écrite des documents remis : si la remise est faite sur place, faites leur signer un bordereau avec « remise en mains propres ». S'il s'agit une remise par courrier, faites-le en recommandé.

Merci de continuer à nous signaler, par retour de ce message, leur venue à votre cabinet.

Bien syndicalement,

Catherine BERGERET-GALLEY

Secrétaire Générale SNCPRE

Richard ABS

Président SNCPRE

www.sncpre.org

Cet email a été envoyé à <u>sncpre@gmail.com</u>, <u>cliquez ici pour vous désabonner</u>.

